



DECISION N° 2022-060

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de faire appel à un prestataire extérieur pour la maintenance et l'hébergement du logiciel courrier,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel courrier arrivé à échéance,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le contrat suivant :

Référence	2022-	Contrat de Maintenance et de Services Solution
	Dénomination	ISI WORK Silver - Flux 5 Go / an - Réf: 071650
	Code CPV	72267100 - Maintenance de logiciels de technologies de l'information
Titulaire	Raison sociale	KOESIO CENTRE-EST
	Adresse	Pôle 45 - 514 Rue Jean Bertin - 45770 SARAN
	SIRET	337 521 397 00147
Montant mensuel		349,00 € HT
Frais de formalités		90 € HT au démarrage du contrat
Frais de tenue de compte		9,91 € HT par facture émise par le prestataire
Nature des prix du marché		☒ Forfaitaires ☐ Unitaires ☒ Révisibles
Durée du marché		36 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2023

Article 2 : DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 3 : DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Villiers-sur-Orge, le 21/12/2022
Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint


Isabelle LAFAYE